

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie  
politique

Sous matière : Désignation  
de représentants

**OBJET :  
DESIGNATION  
DU DELEGUE A  
LA SECURITE  
CIVILE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 15  
SEPTEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **15 SEP. 2022**

PUBLICATION DE LA PRESENTE  
EN DATE  
DU **27 SEP. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre  
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,  
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL,  
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-  
VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,  
Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine  
LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis  
BOUILLEUX,  
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Un décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce décret indique la désignation d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Ce correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 est désigné parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la proposition de Monsieur le Maire qui présente M. Pierre BARBAUD, Conseiller municipal,

Monsieur le Maire communiquera le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire présentant M. Pierre BARBAUD, Conseiller municipal,

Monsieur le Maire communiquera le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
**26 SEP. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**26 SEP. 2022**  
Par publication le :  
**27 SEP. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/09/2022  
Reçu en préfecture le 26/09/2022  
Affiché le **27 SEP. 2022**  
ID : 011-211100763-20220922-DB2022192-DE